République Française ***Arrondissement d'Aubusson***

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu

du Conseil Municipal

Séance du 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gentioux, sous la présidence de Monsieur Benjamin SIMONS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 07/03/2022

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : MMES Irène BAYET-TORDO, Paulette GUILLOT, Pauline CABARET et Denise JEANBLANC, et MM Benjamin SIMONS, Benoit DELADONCHAMPS, Stéphane GRASSER et Georges MOREIRA DA SILVA

Absents excusés : MME Clara GUIOMAR et M Thomas FLOUR

Absents : M Florent CHATOUX

Pouvoir : MME Clara GUIOMAR donne pouvoir à MME Denise JEANBLANC, et M Thomas FLOUR à M Benjamin SIMONS

Secrétaire : MME Pauline CABARET

- **Comptes administratifs/comptes de gestion 2021**

Mme Paulette GUILLOT, en qualité de doyenne du conseil municipal, présente les comptes administratifs 2021.

Compte administratif 2021 : Vote « pour » à l'unanimité.

Compte de gestion 2021 : Vote « pour » à l'unanimité.

- **Affectation de résultats**

M. le Maire propose d'affecter les résultats tels que présentés dans les comptes administratifs et de gestion 2021 pour l'exercice 2022.

Vote « pour » à l'unanimité.

Interruption de séance (17h50 – 17h55)

- **Taux fiscaux**

Suppression de la taxe d'habitation : au regard de la situation budgétaire précédemment présentée, M. le Maire propose de maintenir les taux appliqués en 2021.

- 39.01% pour la taxe foncière sur le bâti
  (taux communal (16.08%) + taux départemental (22.93%))

- 83.02% pour la taxe foncière sur le non-bâti

Vote « pour » à l'unanimité.

- **Budgets primitifs 2022**

M. le Maire présente les projets de budgets primitifs 2022 et en détaille les composantes.

Budget Principal :
En section d'investissement : 367 849.36 €
En section de fonctionnement : 928 187.52 €
Budget annexe Eau/Assainissement :
En section d'investissement : 574 727.07 €
En section de fonctionnement : 108 106.88 €
Budget annexe Réseau de chaleur :
En section d'investissement : 142 934.36 €
En section de fonctionnement : 233 441.09 €
Budget annexe Gîtes :
En section d'investissement : 118 850.68 €
En section de fonctionnement : 46 501.98 €

Budgets primitifs 2022 : Vote « pour » à l'unanimité.

- **Aliénations suite à enquêtes publiques**

1ère enquête publique sur la zone de captage de Ladoux : avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur de cette partie du chemin au bénéfice de la commune.

2ème enquête publique au lieu-dit Pallier : aliénation du chemin qui traverse la digue de l'étang.
Il n'y pas eu de demande de consultation du dossier, pas d'observation inscrite au registre. L'enquêteur public émet un avis favorable sans réserve.

3ème enquête publique au lieu-dit Le Luc : aliénation de chemin desservant des parcelles agricoles.
Il n'y pas eu de demande de consultation du dossier, pas d'observation inscrite au registre. L'enquêteur public émet un avis favorable sans réserve.

Vote « pour » à l'unanimité.

- **Subventions aux associations et adhésions**

M. le Maire invite le conseil municipal à suivre les recommandations de la commission d'élus en charge de l'attribution des subventions et cotisations de la commune comme suit :

Adhésions 2022 : 100€ Association Interdépartementale des Communes Forestières du Limousin Périgord (assistance aux élus en charge du volet forestier) + 100€ Conseil Architecture Urbanisme Environnement de la Creuse (expertise et conseil aux particuliers, associations et collectivités) + 122€ Association des Maires et Adjoints de la Creuse (formations des élus et représentation départementale au niveau national) + 50€ Conservatoire des Espaces Naturels + 100€ Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (APML).

Subventions 2022 : Radio Vassivière 200€ + Coopérative scolaire de l'école de Gentioux 2 100€ + APVOC23 500€ + Petit Patrimoine Grandes Causes 700€ + Télémillevaches 200€ + La Bascule 800€ + Amicale des Sapeurs-Pompiers de Faux-la-Montagne 200€ + Pivoine (formation d'un agent) 400€.

Vote « pour » à l'unanimité des votants.

Ne prend pas part au vote :
Pauline CABARET pour le Conservatoire des Espaces Naturels et l'APML.
Irène BAYET-TORDO pour la Bascule.

- **Demande de subvention sécurisation école**

Dans le cadre des recommandations consécutives à la visite de sécurité, M. le Maire propose de procéder à l'installation de films opaques sur les baies de l'école communiquant avec l'extérieur de l'établissement selon le plan de financement suivant :

Montant de 2 608.58€ HT.
Subvention du FIPDR à hauteur de 80% sur le HT.
Autofinancement de 521.71€.

Vote : 8 « pour » ; 2 « abstention ».

- **Durée des amortissements**

Bien	Durée d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	6 ans
Camion et véhicule industriel	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	8 ans
Installation et appareil de chauffage	15 ans
Monte-charge, ascenseur	25 ans
Equipement garages et ateliers	13 ans
Equipement des cuisines	13 ans
Installation de voirie	25 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	30 ans
Bâtiment léger, abris	15 ans
Construction bâtiment	25 ans

Vote « pour » à l'unanimité.

- **Révision des loyers des logements de Pigerolles**

Après visite des logements actuellement vacants et au regard du marché actuel de l'immobilier et du classement des loyers, M. le Maire propose de revoir le montant des loyers de deux logements.

Un logement d'environ 80m² sis 15 route des Mille sources, actuellement fixé à 270€ mais ayant été fixé il y a 10 ans à 366€. La valeur locative est proposée après débats à 390€, maintenant ce loyer dans le classement du logement à caractère très social.

Vote : 8 « pour » ; 1 « abstention » ; 1 « contre ».

Un logement de 35m² sis 22 route des Mille sources, actuellement fixé à 152,21€. La valeur locative est proposée après débats à 170€, le logement concerné étant très énergivore, ce loyer demeure dans le classement du loyer à caractère très social.

Vote : 9 « pour » ; 1 « abstention ».

- **Mutualisation de matériel**

M le Maire expose aux membres du conseil que la commune de GENTIOUX-PIGEROLLES et la commune de FAUX-LA-MONTAGNE souhaitent utiliser de façon mutualisée le détecteur de fuite d'eau acheté par la commune de GENTIOUX-PIGEROLLES sur l'exercice précédent. Conformément à l'accord passé avec la commune de FAUX-LA-MONTAGNE, la moitié du coût de l'équipement de détection de fuite d'eau, acquis pour un montant de 3 548.12€, sera à acquitter par la commune de FAUX-LA-MONTAGNE.

Vote « pour » à l'unanimité.

- **Taxe de séjour des gîtes communaux**

M. le Maire propose aux membres du conseil qu'à compter de l'exercice 2022, la commune, par le budget annexe des gîtes de Gentioux, reversera directement la taxe de séjour due au Syndicat mixte du Lac de Vassivière conformément aux conventions en cours.
Les clients n'auront par conséquent pas à assumer le coût de la taxe de séjour en complément du prix de location. La commune prendra cette taxe à sa charge.

Vote « pour » à l'unanimité.

Clôture de séance à 20h39